

Avenue Pasteur 19
1300 WAVRE
info@bodet.be
Tél : 32 (0)10/24.56.20
Fax : 32 (0)10/22.40.13

BRUXEO
Rue du congrès 37-41 (B3)
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

Offre Flux des Absences - Version 25 personnes

GESTION DES TEMPS - CONTRÔLE D'ACCÈS

NOUVEAU

Kelio

"Ça change tout..."



LES TEMPS CHANGENT
LES SOLUTIONS RESSOURCES HUMAINES AUSSI

Offre N° 239914 - V1 du 25/09/2019
Site : BRUXEO

Destinataire : **M. DEPOTERRE**
Envoyé par : **M. Michaël ANCART**
Date de validité : **23/12/2019**

LOGICIELS

Code	Description	Qté	Total HT
	<p>Contrat de service KELIO ON DEMAND :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solution d'hébergement pour Logiciel Kelio en mode SAAS - Hébergement accessible 24h/24 et 7j/7 - Support de 8h30 à 18h00 les jours ouvrés - Les utilisateurs sont connectés au centre d'hébergement via la connexion Internet du client - Bande passante : Le débit moyen des applications Kelio est de 25 kb/s par utilisateur, avec possibilité de pics de dépassements - Stockage de documents externes : un espace de stockage de documents externes attachés au fichier salariés de Kelio HR Assistant est fourni dans la limite de 1 Go. - Les badgeuses sont connectées au centre d'hébergement via la connexion Internet du client - Engagements mensuels (SLA - Service Level Agreement) : <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité accès télécom au centre d'hébergement = 99,98 % GTR (Garantie de Temps de Rétablissement) accès Télécom = 4 heures Disponibilité de l'infrastructure réseau et électrique = 99,99 % GTR infrastructure réseau et électrique = 4 heures 		
980520B	<p>KELIO PRO 25 SALARIÉS</p> <p>Solution complète de Gestion des Temps de présence et d'absence pour vos ressources Humaines KELIO PRO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité 25 salariés "actifs" - Gestion des Temps pour Horaires Réguliers, Horaires Cycliques, Horaires d'équipes - Full Web, calcul temps réel, générateur de Reporting Standard, Paramétrable, Favoris et Automatisé - Messagerie Instantanée - Compatible Windows 7,8, Server 2008, 2012, Serveur 2016 - Base de donnée Firebird intégrée - Base de données SQL ou Oracle sur demande - Installation sur machine virtuelle possible 	1	
924800B	<p>KELIO ERM 25 UTILISATEURS</p> <p>Kelio ERM :Employees resources management Les collaborateurs peuvent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Badger en temps réel : Présence, Mission, Départ en pause,... - Déclarer sa présence - Effectuer des demandes d'absences avec avertissement et éventuel blocage - Consulter des informations personnelles: Soldes, Primes, Anomalies,... <p>Les Valideurs peuvent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider les demandes d'absences: Facilite et remplace les fiches de papiers. <p>Chaque étape de la demande peut générer un mail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider des déclarations de badgeages <p>- Messagerie instantanée</p>	1	
926996	<p>PAYLINK KELIO PRO</p> <p>L'interface logiciel paie permet un transfert automatique des éléments variables de paie calculés par le logiciel de Gestion des Temps Kelio, vers votre logiciel de Paie</p> <p>Les atouts de Kelio Paylink sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gain de Temps pour le service RH (Pas de ressaisie en paie) - Garantie de fiabilité (Pas d'erreur de Saisie) - Rapidité - Logiciel multi-utilisateurs - Logiciel multi-paies <p><i>Interface UCM</i></p> <p align="center">Contrat d'une durée de 36 mois</p> <p align="center">Coût du loyer mensuel</p>	1	
			104,00

CONSULTANCE

Code	Description	Qté	PU HT	Total HT
980900	AUDIT TELEPHONIQUE KELIO ONE - Audit téléphonique Kelio ONE pour préparation à l'installation et à la formation.	1	110,00	110,00
980913	FORMATION KELIO PRO - Consultance au paramétrage et à la Gestion des Temps Kelio Pro: - Formation au paramétrage : création des horaires, création des absences, création des compteurs, ... - Formation à la gestion quotidienne : Gestion de l'application, données signalétiques, ...	1	750,00	750,00

TOTAL HT – LOYER MENSUEL LOGICIELS	104,00 €
TOTAL HT – LOYER MENSUEL CONTRAT DE MAINTENANCE	25,00 €
TOTAL HT	129,00 €
TVA 21%	27,09 €
TOTAL TTC	156,09 €

TOTAL HT – CONSULTANCE	860,00 €
------------------------	----------

Conditions de paiement :

Paiement des loyers trimestriels à 30 jours date de la facture

Loyer, 1ère facturation : la mensualité plus un montant correspondant à 1 trimestre


Acompte 50% à la commande du mode acquisition

50% à 30 jours date de la facture du mode acquisition

Le client déclare avoir pris connaissance des clauses particulières et des conditions générales de vente inscrites en annexe et les accepter comme partie au contrat.

Clause de réserve de propriété :

Le fournisseur se réserve expressément la propriété des biens livrés jusqu'au paiement complet.

<p>Bodet S.A Avenue Pasteur 19 1300 WAVRE michael.ancart@bodet.be Tel : 32 (0)10/24.56.20 Fax : 32 (0)10/22.40.13 <i>Signature</i></p>  <p>M. Michaël ANCART, Account Manager</p>	<p>Bon pour accord client <i>Lu et approuvé</i></p> <p>Nom :</p> <p>Date : <i>Cachet, signature</i></p>
--	---



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Général

Les présentes conditions générales sont exclusivement applicables à tous contrats conclus par la S.A. BODET, aux travaux qu'elle exécute et aux livraisons qu'elle effectue.

Une éventuelle dérogation aux présentes conditions générales requiert une confirmation écrite de la S.A. BODET. Une telle dérogation ne sera valable que pour un contrat, un travail ou une livraison bien spécifique. Les conditions générales utilisées par la contrepartie de la S.A. BODET (nommée ci-après "le client") restent sans effet, sauf accord explicite par écrit de la S.A. BODET.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et reconnaît accepter ces conditions générales par le fait même de la conclusion du contrat ou du placement de la commande.

Article 2 : Offres et commandes

Toutes les offres que la S.A. BODET adresse au client se font sans engagement et ne lient aucune des parties. Si le client accepte l'offre, la S.A. BODET devra confirmer son accord par écrit.

Tous les ordres et toutes les commandes émanant du client requièrent une confirmation écrite de la part de la S.A. BODET. Les renseignements et détails concernant dimensions, poids, capacité, prestation ou résultat des marchandises et produits présentés, fournis par la S.A. BODET en reproduction, sur dessin, catalogue, offre ou de toute autre façon, ne la lient pas. De telles informations sont toujours approximatives.

Article 3 : Prix

Les prix sont calculés pour livraison « à l'usine » ou « ex-magasin ».

Article 4 : Livraison, transport, emballage et risques

Au cas où aucun délai de livraison explicite n'est convenu, la S.A. BODET livrera les marchandises et exécutera les travaux dans un délai raisonnable. Le dépassement d'un délai de livraison, même convenu explicitement, ne donne nullement droit au client à des dommages-intérêts et n'entraîne nullement la dissolution du contrat. Sauf instructions contraires explicites du client, le mode de transport et d'emballage est déterminé par la S.A. BODET, sans aucune responsabilité pour la S.A. BODET et sans obligation de sa part quant à la reprise de l'emballage.

Le retour des marchandises par le client ne peut se faire qu'après accord préalable par écrit de la S.A. BODET aux frais et risques du client, franco destination indiquée par la S.A. BODET.

Article 5 : Paiement

Les factures, comptes et notes de la S.A. BODET sont payables au siège social de la S.A. BODET au grand comptant, sauf échelonnement spécifié dans le bon de commande. La S.A. BODET peut envoyer des factures pour des marchandises déjà livrées ou des travaux déjà exécutés, même avant livraison complète des marchandises ou réalisation complète des travaux. Le client ne peut en aucun cas compenser une quelconque créance sur la S.A. BODET avec son obligation de paiement. En cas de paiement tardif, des intérêts comptés sur les sommes impayées sont dus de plein droit et sans mise en demeure préalable, au taux défini par la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales. En outre, en cas de paiement tardif, le client devra à la S.A. BODET des dommages-intérêts forfaitaires s'élevant à 15%, avec un minimum de 125 €. La S.A. BODET pourra en tous cas réclamer au client son dommage réel en prouvant que le dommage est plus élevé que la somme forfaitaire. Le client reconnaît que les frais d'encaissement font partie du dommage que subit la S.A. BODET en cas de non-paiement. La S.A. BODET a le droit de suspendre à tout moment l'exécution ou la poursuite de l'exécution du contrat jusqu'au moment où le client donne caution suffisante en garantie de son obligation de paiement. Si une telle caution n'est pas donnée, la S.A. BODET ne procédera, ne poursuivra l'exécution du contrat que moyennant paiement préalable. Le fait de tirer des traites sur le client n'opèrera aucune novation. Si le client est autorisé à effectuer des paiements à terme, l'absence de paiement d'un seul terme entraînera de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité de toute la dette.



Article 6 : Réclamations

Les réclamations doivent être communiquées par écrit dans un délai de 8 jours après réception de la marchandise/services. Passé ce délai, la marchandise est considérée comme réceptionnée en parfait état.

Article 7 : Réserve de propriété

Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix. La remise de tout effet créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Dès la livraison desdites marchandises, l'acquéreur en deviendra responsable. Faute de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix des échéances stipulées ci-dessus, la vente sera résolue de plein droit, 8 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse.

La propriété de nos logiciels, développement et programmes intégrés dans nos matériels est régie par le code de la propriété intellectuelle. Dans ce cadre, la S.A. BODET n'accepte aucun transfert de propriété.

Article 8 : Dissolution du contrat

Si le client ne remplit pas ses obligations, la S.A. BODET a le droit de considérer que le contrat est rompu aux torts du client, qui devra dans ce cas indemniser la S.A. BODET de tout le dommage qu'elle a subi. Le client reconnaît que ce dommage représente au minimum 40% de la valeur des marchandises livrées ou des travaux exécutés.

Article 9 : Garanties

Sauf stipulation contraire, nos produits ne sont ni repris ni échangés. La garantie est de 1 an à dater de la livraison ou fin des travaux de montage si ceux-ci sont effectués par la S.A. BODET. La garantie est limitée à l'échange gratuit ou réparation par la S.A. BODET des pièces reconnues défectueuses par lui, dans ses usines, le transport étant à la charge de l'acheteur. La garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et de déplacement au cas où la S.A. BODET aurait à intervenir dans les locaux de l'acheteur. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel. Toute modification apportée à nos produits par une personne étrangère à notre société entraînera une annulation de la garantie. Les pièces sujettes à une usure rapide telles que cordons souples, ampoules, piles accumulateurs, rubans encreurs, bobines, cassettes, sont exclues de la garantie. La garantie ne peut être invoquée pour obtenir l'échange ou la réparation de pièces détériorées suite à accident, usage non prévu, effets électriques extérieurs ou toute cause ne provenant pas du fait de la S.A. BODET. La garantie donnée par la S.A. BODET n'engage pas sa responsabilité et ne peut en aucun cas donner lieu à demande d'indemnités. La garantie est suspendue en cas de non-respect des conditions de paiement.

Article 10 : Responsabilité

La S.A. BODET ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages aux marchandises qu'elle livre, sauf ceux prévus à l'article 9.

Tous les autres dommages de n'importe quelle nature subis par le client ou des tiers, par suite des marchandises livrées ou des travaux exécutés par la S.A. BODET sont exclus, même si ces dommages sont causés par une faute grave de la S.A. BODET ou d'un de ses préposés, sauf dol ou faute lourde.

Le cas échéant, le client garantira la S.A. BODET de tous dommages à des tiers. L'utilisation des biens livrés par la S.A. BODET se fait sous la responsabilité exclusive du client.

Article 11 : Droit applicable et tribunaux compétents

Le droit belge est exclusivement applicable au présent contrat.

En cas de litige, pour les litiges ne dépassant pas 1.860 €, seule la Justice de paix du canton de Wavre sera exclusivement compétente. Tous les autres litiges tombent sous la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nivelles.